

Mais l'hygiène de ces époques reculées, n'est établie, on le comprend sur aucun principe scientifique, elle ne repose comme toute la médecine, que sur des faits de pur empirisme. Elle peut même être considérée alors comme une science purement sociale, qui perpétue quelques traditions relatives à la santé, soit comme le dit le docteur Rochard : " en les plaçant sous l'égide de la religion comme Moïse, sous la sauvegarde des lois comme Lycurgue, ou sous celle de la raison seule comme Hippocrate. "

Ce sont tous ces préceptes généraux qui se perpétuent dans les " Aphorismes ", dans les " Epidémies ", dans le " Traité des eaux, des airs et des lieux ", ouvrages du père de la médecine, jusqu'au moyen-âge. Pendant toute la brillante période de l'empire romain, on voit même s'esquisser à Rome, les grandes lignes de l'hygiène publique.

Le " Code de Santé " de l'Ecole de Salerne, transmet à l'Europe une partie de ces données et l'hygiène suit le développement lent de la médecine, essayant de se conformer à chaque nouvelle découverte, mais n'osant se détacher de l'enseignement médical, dont elle suit les transformations multiples, sans pouvoir devenir une science autonome.

Comme la médecine, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècles, elle se pare d'un certain vernis scientifique, qui n'a pas cependant pour des études de cet ordre, la valeur qu'il confère à la médecine générale. Elle reste en effet trop empreinte de dogmatisme, alors qu'il lui faudrait devenir essentiellement pratique. Elle a évolué tout en gardant son empirisme, dont elle ne pourra se débarrasser que lorsque ses données seront solidement assises sur la science pure qui la créera d'emblée.

Cependant à cette période pré-bactériologique, apparaissent des